

## Leçon 7

### Les piétons

(Regardez d'abord la vidéo sur le site = 5 minutes)

## Les usagers de la route

### 1. Qui sont les usagers de la route ?





Une personne qui **pousse un vélo ou un cyclomoteur** est également considérée un piéton et doit se déplacer sur le trottoir. **Un cavalier ou une personne qui accompagne un cheval, n'est pas un piéton, mais un conducteur.**



*Celui qui pousse une voiture est un conducteur.*

*Celui qui pousse une moto est aussi un conducteur, il doit donc mettre son casque ! Si il vient de droite en poussant sa moto, il bénéficie de la priorité de droite (voir leçon 20).*

## Un passage pour piétons

S'il y a un passage pour piétons à moins de **20 mètres de distance**, les piétons sont tenus de l'emprunter.

- **Le signal de danger rouge** se trouve à environ 150 mètres en amont du passage pour piétons.
- **Le signal d'indication bleu** se trouve à proximité du passage pour piétons, comme vous pouvez le voir sur l'image.

## Trois points à retenir

### 1. La priorité



Les piétons qui se trouvent sur **le passage pour piétons**, ou qui ont **l'intention de l'emprunter**, ont toujours la priorité.

Roulez donc avec prudence lorsque vous approchez un passage pour piétons.

*Si un obstacle limite votre visibilité (véhicule stationné, conteneur de travaux, file de voiture en sens inverse,...imaginez qu'il y aura un piéton sur le passage et adaptez votre vitesse pour être capable de le laisser passer.*

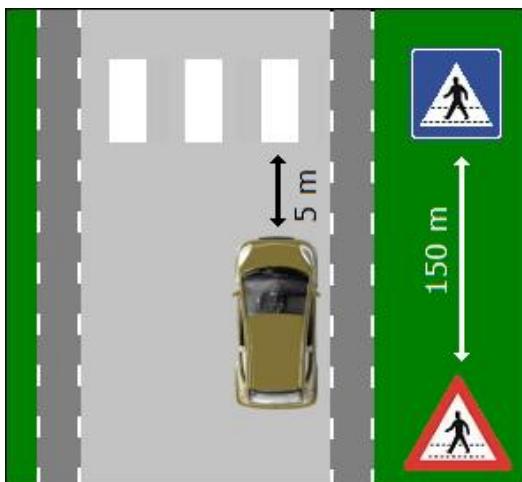
## 2. Dépasser



**Vous ne pouvez jamais dépasser ni par la gauche, ni par la droite** un véhicule qui ralentit ou s'arrête devant un passage pour piétons.

Ce que fait le conducteur de la voiture grise dans cet exemple, est donc une infraction grave.

## 3. S'arrêter et stationner



**Vous ne pouvez ni vous arrêter ni stationner:**

- sur la chaussée ou sur l'accotement, sur** un passage pour piétons ;
- sur la chaussée** jusqu'à **5 mètres** en deçà du (avant le) passage pour piétons passage pour piétons.

Ceci est d'ailleurs également interdit pour un passage pour cyclistes et cyclomoteurs à deux roues.



**Au-delà d'un passage** pour piétons (et cyclistes), vous pouvez vous arrêter et stationner (sauf si un panneau de signalisation ou du marquage l'interdit l'interdit).

## En l'absence de passage pour piétons

### Priorité



Un piéton qui veut traverser la chaussée à un endroit où il n'y a pas de passage pour piétons, **doit céder le passage.**

Il doit traverser la chaussée perpendiculairement à son axe; il ne peut pas s'y attarder, ni s'y arrêter sans nécessité.

Cependant, il est toujours préférable d'être prudent. Le conducteur ne peut jamais mettre en danger les piétons qui se trouvent sur la voie publique.

Le conducteur doit être encore plus prudent (redoubler de prudence) en présence d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées, notamment les aveugles et les personnes handicapées conduisant une voiturette manuelle ou électrique ne dépassant pas l'allure du pas. Il doit ralentir et au besoin s'arrêter

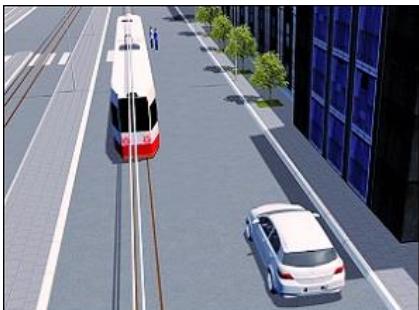
## Zones piétonnes



Les conducteurs autorisés à circuler dans les **zones piétonnes**

- doivent le faire **à l'allure du pas.**
- doivent **céder le passage** aux piétons et si nécessaire, s'arrêter.
- ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner.

## Piétons et arrêt de tram ou de bus



Si un tram ou un autobus s'arrête sur la chaussée **et qu'il n'y a pas de refuge près de l'arrêt**, le conducteur qui circule du côté de l'embarquement ou du débarquement des voyageurs :

- doit s'arrêter.
- doit permettre aux voyageurs de traverser la chaussée en toute sécurité.

Ensuite il peut repartir à une vitesse modérée.

## Transport scolaire



Les véhicules de transport scolaire sont reconnaissables à un panneau jaune (au moins 0,40 m), bien visible à l'avant et à l'arrière du véhicule. Ce panneau doit être enlevé ou recouvert lorsque le véhicule n'est pas utilisé pour le transport scolaire.

### Comment réagis-tu ?



- Soyez particulièrement prudent et réduisez votre vitesse.
- Arrêtez-vous si nécessaire lorsque vous voyez un véhicule de transport scolaire qui allume ses indicateurs de direction, ce qui signifie que des enfants vont monter ou descendre.
- Cela vaut aussi bien pour les véhicules à l'arrêt que pour ceux qui s'arrêtent sur la chaussée.

## Les signaux liés à cette leçon



Sur le site, vous pouvez voir les signaux routiers qui sont associés à cette leçon.

## Répondez maintenant aux questions pratiques de cette leçon